

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2023

Le 7 avril 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24
-

Etaient présents : Mmes Sandra AUJOL, Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Adeline ROUX, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée : Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 20 voix pour, et 4 abstentions (Mmes Laëtitia BOBEL et Danielle RANCY absentes, M. Pascal BOITEL absent + procuration)

2 Projet de modification n° 2 du PLUH de Billom-communauté pour avis sur la nouvelle version de janvier 2023

M. Xavier MAUME : le conseil municipal, par délibération du 16/12/2022, a émis un avis favorable au projet de modification n° 2 du PLUH de Billom-communauté, avant enquête publique.

Suite aux premiers retours des services de l'Etat, plusieurs compléments ont dû être apportés : une étude complémentaire de discontinuité Loi Montagne a été réalisée pour les projets situés dans les communes concernées, la présentation des projets concernés par la création de STECAL a été complétée, un projet STECAL sur la commune de Saint Jean des Ollières a été supprimé.

En parallèle de cette nouvelle phase d'avis des communes, une évaluation environnementale est en cours de réalisation à la demande de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Cette nouvelle version n'a pas d'impact pour la commune.

Le projet de modification n° 2 du PLUH de Billom-communauté est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Reprise d'alignement - acquisition de 2 parcelles chemin de Gouhie

M. Xavier MAUME : dans le cadre d'une reprise d'alignement, il est proposé au conseil municipal l'acquisition de 2 parcelles, chemin de Gouhie, secteur Mezel, appartenant à M. Dimitri VERDIER.

- parcelle AK 361 : 6 m²
- parcelle AK 362 : 6 m²

Pour un montant de 15 € la parcelle.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition des deux parcelles.

4 Territoire d'énergie 63 – approbation de la modification des statuts

M. Louis PEREIRA : Territoire d'Energie 63 modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs, les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment, de réseaux de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de TE 63 en matière d'énergies renouvelables, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi à jour les statuts.

Afin de valider cette modification de l'article 4 des statuts, TE 63 doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié – note explicative jointe à la convocation.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts de Territoire d'Energie du Puy de Dôme.

5 Territoire d'énergie 63 – conventions de travaux d'éclairage public

Mme Danielle RANCY : conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

*** Travaux de remise en état des feux tricolores du pont Vert de Dallet**

L'estimation des dépenses s'élève à 12 000 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 60 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 4 800.96 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 4 800.96 € et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget.

5-2 Travaux d'éclairage public - chemin de Mur et du Replot

L'estimation des dépenses s'élève à 19 000 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit au total : 9 501.68 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 9 501.68 € et de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget.

6 Demandes de subvention – rénovation de l'école de Dallet

Mme Danielle RANCY : l'école de Dallet a fait l'objet d'un audit énergétique et d'un diagnostic technique aboutissant au résultat suivant : bâtiment non isolé, accessibilité et sécurité incendie non conformes, réseaux insalubres etc.

La commune a décidé de réaliser une réhabilitation du bâtiment comprenant :

- travaux énergétiques (isolation, ventilation etc)
- travaux de mise en conformité sécurité incendie
- travaux de mise en conformité PMR
- travaux d'embellissement
- travaux de réfection des réseaux
- travaux extérieurs (végétalisation de la cour etc)
- travaux de désamiantage

Pour un montant prévisionnel de travaux de : 1 087 800 € HT

Suite aux délibérations adoptées en conseil municipal le 3 février 2023 et à l'évolution du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement et les demandes de subventions ci-dessous :

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2023	150 000	13.79
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2023)	100 000	9,19
Etat	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2023)	300 000	27.58
Etat	Fonds vert	210 000	19,3
Europe	Programme FEDER	60 000	5,51
TOTAL SUBVENTIONS		820 000	75.37
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		267 800	24.63

7 Approbation du Compte Financier Unique 2022 (CFU) – Budget principal

M. Yves FERRIER : par délibération du 20 octobre 2021, la collectivité a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022, avec l'expérimentation du Compte Financier Unique, document qui réunit le compte administratif (comptabilité de l'ordonnateur) et le compte de gestion (comptabilité du comptable public).

M. Yves FERRIER présente le CFU 2022, M. Jean DELAUGERRE, Maire, quitte la salle au moment du vote, M. Yves FERRIER, doyen d'âge de l'assemblée, procède au vote du CFU 2022, qui est approuvé par 19 voix pour et 4 absentions (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL, Mme Adeline ROUX).

Tableau récapitulatif en annexe.

8 Affectation des résultats 2022

M. Yves FERRIER : compte tenu des résultats du Compte Financier Unique 2022, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les résultats suivants, après Restes à réaliser :

- * section de fonctionnement : un excédent de clôture de :724 307.75 €
- * section d'investissement : un déficit de clôture de :650 111.50 €

- d'affecter le résultat comme suit :

- * en recettes de fonctionnement au compte 002 : 74 196.25 €
- * en recettes d'investissement au compte 1068 : 650 111.50 €
- * en dépenses d'investissement au compte 001 : 442 807.50 €

Le conseil municipal approuve, par 20 voix pour et 4 absentions (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL, Mme Adeline ROUX) l'affectation des résultats 2022.

9 Vote des taux 2023 des impôts locaux

M. Yves FERRIER : il est proposé, pour l'année 2023, de conserver les taux du foncier bâti et du foncier non bâti de 2022, qui étaient identiques à ceux de 2021 et 2020, à savoir :

Taux d'imposition des taxes directes locales en 2023			
	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux votés 2023	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	3 231 000	37,56	1 213 564
Taxe foncière (non bâti)	50 800	78,53	39 893
Taxe habitation résidences secondaires*	139 034	11.40	15 850
Total			1 269 307

* A compter du 1^{er} janvier 2023, la loi de finances a introduit la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants.

Le conseil municipal approuve, par 20 voix pour et 4 absentions (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL, Mme Adeline ROUX) les taux des impôts locaux pour 2023.

10 Subventions versées au budget annexe et aux associations

M. Yves FERRIER :

* Subvention versée au budget CCAS : 15 000 €

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023	
ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS en €
FACECO Séisme Turquie et Syrie	2,000
Dallet d'un siècle à l'autre	150
Comité des Fêtes Dallet	1500
Mur Allier Nature	200
Anciens combattants Dallet	400
Saint Hubert Chasse Dallet	400
Dallet Sports et culture	800
Mezel à Chœur joie	300
Foulées mezelloises	300
Amicale des Pêcheurs à la ligne Mezel	500
Amicale anciens anciennes élèves des écoles laïques Dallet	3340
Association Vétérans Mezel (foot)	150
Amicale laïque Mezel	1000
Association Quartier de la Voute	380
Société de chasse Mezel	500
Amicale Pompiers Puy du Mur	600
Football Club de Mezel	3500
Vaincre la mucoviscidose Virade de l'Espoir	600
USEP Associat° sportive école publique Dallet	300
Amicale pétanque mezelloise	750
Les pieds tanqués	750
APEM	400
Associat° Déportés et prisonniers de guerre Mezel	0
Le petit marché de Mur	200
Divers + achat vélos électriques	4380
L'encre et la plume	600
L'Epicerie solidaire du territoire de Billom-communauté	2000
TOTAL	26 000 €

M. Jean DELAUGERRE : je fais 2 commentaires sur ce tableau :

- la Virade de l'Espoir n'aura pas lieu cette année sur la commune, mais on maintient le don à l'association Vaincre la mucoviscidose.

- Epicerie solidaire de Billom-communauté : sur le territoire de Billom-communauté, seulement 6 communes participent au financement de l'Epicerie solidaire, qui connaît quelques difficultés financières, Mur sur Allier est la 2^{ème} commune de l'intercommunalité en terme de population, il est important de montrer l'exemple et d'être solidaire, sachant que 17 foyers sur la commune, fréquentent cette épicerie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions prévues au budget 2023 pour le CCAS et les associations.

11 Vote du budget primitif 2023

M. Yves FERRIER présente le budget primitif 2023, qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 3 043 713 €
- en investissement à 2 876 481.50 €

Les priorités du budget 2023

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, rendue aléatoire en raison du contexte (hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, alimentation etc), d'où la constitution d'une provision
- la stabilité des taux des impôts locaux identiques aux taux de l'année 2020, 2021 et 2022
- un endettement maîtrisé
- le soutien aux associations communales
- l'accompagnement des projets du CCAS (gestion des Lodges Séniors)
- un niveau d'investissement ambitieux en dépit des incertitudes liées aux attributions de subventions et à l'imprévision pour les marchés publics, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics : début des travaux d'aménagement des quais d'Allier, rénovation de l'école de Dallet
- une vigilance permanente pour maintenir un niveau suffisant de trésorerie

1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 093 475 €, comprenant le prélèvement pour la section d'investissement d'un montant de 473 468 € et des provisions pour risques et charges de 150 614 € (dont 42 870 € de provision PROMOTHEUS).

1-1 LES RECETTES

Les produits des services : la restauration scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, la location des salles, les concessions aux cimetières, etc s'établissent à environ 283 150 €.

Fiscalité : le produit des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est évalué à 1 232 065 €, sans augmentation des taux par rapport à 2022.

Les dotations de l'Etat, de l'intercommunalité et participations diverses s'élèvent à hauteur de 1 061 628 €, dont 348 428 € de DGF.

Les produits des immeubles : location de locaux commerciaux et logements : 57 000 €.

1-2 LES DEPENSES

Les charges à caractère général : elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, à leur entretien et à ceux des terrains et voiries, à la maintenance du matériel, à l'achat de prestations, aux vérifications techniques obligatoires, aux contrats d'assurances et autres, les fêtes et cérémonies, le bulletin municipal, les impôts fonciers et diverses redevances.

Elles s'élèvent à 767 750 €, l'augmentation des dépenses étant répartie sur les postes :

- alimentation
- énergie, électricité
- carburants, combustibles
- contrats de prestations de service
- maintenance et vérifications techniques obligatoires des installations
- honoraires avocats, notaires etc et frais d'actes et de contentieux
- voyages et déplacements scolaires
- redevance eaux pluviales SEMERAP

Les charges de personnel s'établissent à 1 266 620 €, comprenant le recrutement d'un agent d'animation pour la salle commune des Lodges (20/35^{ème}).

Autres charges de gestion courante : elles concernent les indemnités des élus, la participation au Service d'Incendie et de Secours (94 134 €), au SMTC (31 715 €), les subventions aux organismes de regroupement (SIEG, SIAD, Mission Locale pour l'emploi, Fondation du Patrimoine, ADIT), le C.C.A.S. et les subventions aux associations. Elles s'établissent à 304 264 €.

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 43 010 €, intérêts remboursés à l'EPF Auvergne compris.

Le virement à la section d'investissement : il s'élève cette année à 473 468 € et permet de financer une partie de l'investissement.

2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 856 481 €.

2-1 LES RECETTES

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permet à la commune de récupérer une partie du montant de la TVA (16,404% du TTC) sur certaines dépenses d'investissement réalisées et payées au cours du trimestre précédent, il devrait s'élever à environ 100 000 €, la taxe d'aménagement devrait s'élever à 90 443 €.

Le montant des subventions attendues des différents partenaires (Etat, conseil départemental, conseil régional, Europe) s'élève à 959 717 € (hors subventions reportées dans les Restes à réaliser 2022), certaines sont officiellement attribuées, d'autres sont programmées, en attente de l'examen des dossiers par les différentes commissions.

Emprunt d'équilibre : le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2023 et au financement des investissements prévus s'élève à environ 230 000 €.

2-2 LES DEPENSES

* Remboursement des emprunts : 246 000 € + 8 800 € (EPF-SMAF)

* Etudes : il est prévu un montant de 25 000 € (Cour d'Inféra, démolition éventuelle grange impasse du Muscat et aménagement de stationnements et espaces verts).

* Travaux d'éclairage public et enfouissement de réseaux avec le SIEG : 130 000 €

* Acquisitions et aménagements : pour un total de 132 600 €

- plantation d'arbres
- projet de vidéoprotection
- mise aux normes cuisine Bar de la Halle
- réseaux d'eaux pluviales
- installations de voirie (abris-bus, poubelles)
- lutte contre le ruissellement des eaux
- poteaux incendie
- acquisition d'une tondeuse autoportée + broyeur avec reprise de l'ancienne tondeuse
- acquisition matériel informatique et mobilier
- acquisitions diverses : autolaveuse, 1 000 €/école pour équipements divers,

* Travaux en cours hors opérations : 19 000 € (aménagement de bateaux et divers)

* Travaux en régie : 25 000 €

* Le chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement correspond à l'intégration de frais d'études (aménagement Grande rue pavée, chemin de la Gondole, aménagement des quais d'Allier, diagnostics école de Dallet).

* Total des opérations : 1 382 500 €

- réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise de Dallet
- travaux de mise aux normes de la Maison du Temps Libre (commission de sécurité)
- changement du mobilier de 2 classes de l'école élémentaire de Mezel
- changement du parc informatique de l'école de Dallet
- acquisition de parcelles dans le cadre de la valorisation des quais d'Allier et démarrage des travaux
- étude complémentaire sur la Cour d'Inféra et travaux éventuels
- poursuite des travaux du Hameau de la Gondole (Coulée verte)
- diagnostics divers et début des travaux de rénovation de l'école de Dallet (réseaux, isolation thermique, sécurité incendie, aménagements extérieurs, accessibilité)
- réfection de voiries (fin de la voirie du chemin de Mur)
- projet de signalétique verticale, horizontale, dont la rue des Marronniers.
- projet de Sentiers de la forme
- aménagement du square Grande rue pavée

M. Matthieu GAVAIX : le projet Sentiers de la forme est prévu pour lutter contre la sédentarité, en lien avec l'ONAPS, Billom-communauté et l'organisation des JO 2024, pour créer des circuits en lien avec des éléments du patrimoine, un parcours d'agrées connectés, une signalétique sur le nombre de calories, de kilomètres parcourus etc y compris une boucle pour les personnes à mobilité réduite. Cette opération est subventionnée à 80 %, un groupe de travail avec différentes associations communales travaille sur ce dossier.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette qui se définit comme le capital restant dû, s'élève à 1 710 853 €.

Le conseil municipal approuve, par 20 voix pour et 4 absences (MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL, Mme Adeline ROUX) le budget primitif 2023.

TABLE DES MATIERES :

- 2023-15 : Approbation du projet de modification n° 2 du PLUH de Billom-communauté
- 2023-16 : Reprise d'alignement – acquisition des parcelles AK 361 et AK 362 – chemin de Gouhie
- 2023-17 : Territoire d'Énergie du Puy de Dôme – approbation de la modification des statuts
- 2023-18 : Territoire d'Énergie du Puy de Dôme – convention de travaux remise en état des feux tricolores du Pont vert de Dallet
- 2023-19 : Territoire d'Énergie du Puy de Dôme – convention de travaux d'éclairage public complément chemin de Mur et du Replot
- 2023-20 : Rénovation école de Dallet – 2^{ème} délibération – approbation du plan de financement et demandes de subventions
- 2023-21 : Approbation du Compte Financier Unique 2022
- 2023-22 : Affectation des résultats 2022
- 2023-23 : Vote des taux des impôts locaux 2023
- 2023-24 : Subventions versées aux associations
- 2023-25 : Subvention versées au FACECO – victimes du séisme en Turquie et en Syrie
- 2023-26 : Approbation du budget primitif 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Laïla MEILLAUD

Le Secrétaire